



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE C

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

Berser
Levrault

ID : 070-217001205-20260402-202603135-DE

Séance du 31 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 24
Date de la convocation : 25 mars 2026
Date d'affichage : 07 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Étaient présents : Mmes et MM. S. COLLILIEUX – B. PY – M. JACOBBERGER – G. BRIOT adjoints
– C. HOSATTE – Y. TESTON – C. PERON – K. LIONNET – O. HOUILLOU – M. DUPATY –
T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – J. MOLNAR – S. BERNARD –
M. METTAVANT – Z. KANJUGA – F. DEMESY – C. MATHIE – S. FASQUELLE

Pouvoirs : T. SEGUIN donne pouvoir à S. COLLILIEUX

Excusée : C. COUDEREAU

Absente : N. SMAINE PELLETERET

Madame Ghislaine BRIOT a été désignée secrétaire de séance

DCM 2026/03/13-5

Désignation d'un délégué au conseil d'administration du Collège Victor Schoelcher

Vu le CGCT,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Victor Schoelcher.

Vu l'accord unanime du Conseil Municipal pour procéder au vote à main levée.

Le Conseil Municipal,

Décide de procéder à l'élection, Madame Constance HOSATTE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée au conseil d'administration du collège de la commune de Champagny.

Le Conseil Municipal charge le Maire de transmettre cette délibération au collège Victor Schoelcher.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE